



© Alexander Dummer on Unsplash

**MOLEN
BEEK1080**

Cet été, la rue se fait conviviale !

Rue Jean-Baptiste DECOCK
réservée au jeu du 27.07
au 27.08.2020 entre la
rue Henri de Saegher et
la rue des Quatre-Vents

Chers Habitants,

En ces temps toujours marqués par la crise sanitaire du coronavirus, nous espérons que vous et vos proches allez bien.

Cet été verra un grand nombre d'entre nous rester dans la commune. Et si votre rue devenait un nouvel horizon à découvrir ? Un espace supplémentaire à investir pour jouer en plein air et se rencontrer en toute sécurité. **Nous avons le plaisir de vous informer que la rue Jean-Baptiste Decock, dans son tronçon entre la rue Henri de Saegher et la rue des Quatre-Vents, sera réservée au jeu du 27 juillet au 27 août 2020, du lundi au dimanche de 08h à 20h.**

Une rue réservée au jeu est une rue fermée aux véhicules à moteur, où les enfants peuvent jouer librement sur toute la largeur de la rue. Seuls les conducteurs habitant dans la rue, ou dont le garage se trouve dans la rue, y ont accès et peuvent y stationner. Les conducteurs qui y circulent doivent le faire à l'allure du pas. Les personnes qui jouent sont considérées comme des piétons. Ils ont toute priorité, y compris sur les cyclistes. Les conducteurs doivent en outre redoubler de prudence en présence d'enfants.

Car la rue sera alors une cour de récréation pour rouler à vélo, danser, sauter à la corde, dessiner à la craie, etc. Les adultes pourront bien sûr en profiter pour faire connaissance ou parler entre voisins. Aux parents qui nous lisent, nous rappelons que vous restez pleinement responsables de vos enfants.

Considérer votre rue sous un angle inhabituel, vivre une expérience conviviale pour le quartier : nous espérons que comme nous, vous serez convaincu des avantages de ce dispositif.

Pour le Collège des Bourgmestre et Échevins de Molenbeek-Saint-Jean,

La Bourgmestre Catherine MOUREAUX,

L'Échevin de la Mobilité, Abdellah ACHAOU

Concrètement, la rue réservée au jeu sera signalée par des barrières Nadar. Du personnel communal et policier s'occupera d'installer les barrières au début et à la fin de la journée. Entre ces deux moments, il vous appartient de bouger les barrières et de les remettre en place. Nous comptons sur la vigilance de chacun d'entre vous pour assurer la sécurité du dispositif.

Les installations telles que tonnelle, barbecue, podium ou château gonflable sont soumises à une autorisation de la commune. Il faut toujours garder à l'esprit que des véhicules circuleront dans la rue et que les véhicules prioritaires (ambulance, police, pompiers) doivent pouvoir passer librement.

La collecte des poubelles sera effectuée normalement. À défaut, nous vous tiendrons informés des modalités temporaires qui seront à appliquer (par exemple : apporter les sacs à un point précis de la rue).

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter le service communal de la Mobilité, par téléphone 02/412 37 46 - du lundi au vendredi, de 8h à 13h ou par e-mail mobilite@molenbeek.irisnet.be.